



**EDUCATION ACT**

**LOI SUR L'ÉDUCATION**

**ATTENDANCE AREAS AND ASSIGNMENT  
OF SCHOOLS ORDER**

---

**ARRÊTÉ MINISTÉRIEL SUR LES ZONES  
DE FRÉQUENTATION ET LE  
RATTACHEMENT DES ÉCOLES**

---

**M.O. 2022/44**

**A.M. 2022/44**

Effective Date:

Date d'entrée en vigueur :

M.O. 2022/44  
EDUCATION ACT

A.M. 2022/44  
LOI SUR L'ÉDUCATION

**ATTENDANCE AREAS AND ASSIGNMENT OF  
SCHOOLS ORDER**

**ARRÊTÉ MINISTÉRIEL SUR LES ZONES DE  
FRÉQUENTATION ET LE RATTACHEMENT DES  
ÉCOLES**

Pursuant to the *Education Act*, the Minister of Education orders

Le ministre de l'Éducation, conformément à la *Loi sur l'éducation*,  
arrête :

1 The attached *Attendance Areas and Assignment of Schools Order* is made.

1 Est établi l'*Arrêté ministériel sur les zones de fréquentation et le rattachement des écoles* paraissant en annexe.

Dated at Whitehorse, Yukon,

Fait à Whitehorse, au Yukon,

*August 11<sup>th</sup>*, 2022

11 août

2022



Minister of Education/Ministre de l'Éducation



## ATTENDANCE AREAS AND ASSIGNMENT OF SCHOOLS ORDER

## ARRÊTÉ MINISTÉRIEL SUR LES ZONES DE FRÉQUENTATION ET LE RATTACHEMENT DES ÉCOLES

### TABLE OF CONTENTS

Section	Page
1 Attendance area #8 — Christ the King Elementary School .....	1
2 Attendance area #3 — Del Van Gorder School .....	3
3 Attendance area #25 — Elijah Smith Elementary School .....	3
4 Attendance area #19 — Eliza Van Bibber School .....	4
5 Attendance area #2 — F.H. Collins Secondary School.....	4
6 Attendance area #10 — Ghùch Tlà Community School.....	5
7 Attendance area #24 — Golden Horn Elementary School .....	5
8 Attendance area #26 — Hidden Valley Elementary School .....	6
9 Attendance area #27 — Holy Family Elementary School .....	6
10 Attendance area #6 — J.V. Clark School .....	8
11 Attendance area #22 — Jack Hulland Elementary School .....	8
12 Attendance area #13 — Khàtinaxh Community School .....	9
13 Attendance area #28 — Kluane Lake School .....	9
14 Attendance area #21 — Porter Creek Secondary School.....	9
15 Attendance area #16 — Robert Service School.....	11
16 Attendance area #7 — Selkirk Elementary School.....	11
17 Attendance area #9 — St. Francis of Assisi Catholic Secondary School .....	12
18 Attendance area #1 — Tantalus School .....	14
19 Attendance area #30 — Whistle Bend Elementary School .....	14

### TABLE DES MATIÈRES

Article	Page
1 Zone de fréquentation n° 8 — École élémentaire Christ the King .....	1
2 Zone de fréquentation n° 3 — École Del-Van-Gorder.....	3
3 Zone de fréquentation n° 25 — École élémentaire Elijah-Smith .....	3
4 Zone de fréquentation n° 19 — École Eliza-Van-Bibber .....	4
5 Zone de fréquentation n° 2 — École secondaire F.H.-Collins.....	4
6 Zone de fréquentation n° 10 — École communautaire Ghùch Tlà.....	5
7 Zone de fréquentation n° 24 — École élémentaire Golden Horn .....	5
8 Zone de fréquentation n° 26 — École élémentaire Hidden Valley .....	6
9 Zone de fréquentation n° 27 — École élémentaire Holy Family .....	6
10 Zone de fréquentation n° 6 — École J.-V.-Clark .....	8
11 Zone de fréquentation n° 22 — École élémentaire Jack-Hulland.....	8
12 Zone de fréquentation n° 13 — École communautaire Khàtinaxh .....	9
13 Zone de fréquentation n° 28 — École Kluane Lake .....	9
14 Zone de fréquentation n° 21 — École secondaire de Porter Creek.....	9
15 Zone de fréquentation n° 16 — École Robert-Service .....	11
16 Zone de fréquentation n° 7 — École élémentaire Selkirk.....	11

## TABLE OF CONTENTS

## TABLE DES MATIÈRES

20	Attendance area #5 — Whitehorse Elementary School .....	15	17	Zone de fréquentation n° 9 — École secondaire catholique St-François-d'Assise.....	12
21	Repeal.....	15	18	Zone de fréquentation n° 1 — École Tantalus.	14
22	Coming into force .....	16	19	Zone de fréquentation n° 30 — École élémentaire de Whistle Bend.....	14
			20	Zone de fréquentation n° 5 — École élémentaire de Whitehorse.....	15
			21	Abrogation.....	15
			22	Entrée en vigueur .....	16



M.O. 2022/44  
EDUCATION ACT

A.M. 2022/44  
LOI SUR L'ÉDUCATION

## ATTENDANCE AREAS AND ASSIGNMENT OF SCHOOLS ORDER

## ARRÊTÉ MINISTÉRIEL SUR LES ZONES DE FRÉQUENTATION ET LE RATTACHEMENT DES ÉCOLES

### 1 Attendance area #8 — Christ the King Elementary School

### 1 Zone de fréquentation n° 8 — École élémentaire Christ the King

(1) Attendance area #8 is continued and is the area bounded by a line commencing at the western bank of the Yukon River at a point of intersection of latitude 60 degrees 45 minutes 20 seconds north and longitude 135 degrees 04 minutes 30 seconds west, thence south along the centre line of the Yukon River to a point of intersection of latitude 60 degrees 44 minutes 40 seconds north and longitude 135 degrees 03 minutes 40 seconds west, thence northeasterly to a point of intersection of latitude 60 degrees 45 minutes 10 seconds north and longitude 135 degrees 02 minutes 40 seconds west, thence northwesterly to a point of intersection of latitude 60 degrees 46 minutes 00 seconds north and longitude 135 degrees 03 minutes 10 seconds west, thence northeasterly to a point of intersection of latitude 60 degrees 46 minutes 10 seconds north and longitude 135 degrees 02 minutes 50 seconds west, thence southeasterly to a point of intersection of latitude 60 degrees 45 minutes 50 seconds north and longitude 135 degrees 02 minutes 10 seconds west, thence southeasterly to a point of intersection of latitude 60 degrees 44 minutes 50 seconds north and longitude 135 degrees 01 minutes 30 seconds west, thence southwesterly to a point of intersection of latitude 60 degrees 44 minutes 30 seconds north and longitude 135 degrees 01 minutes 50 seconds west, thence southeasterly to a point of intersection of latitude 60 degrees 42 minutes 50 seconds north and longitude 135 degrees 01 minutes 10

(1) La zone de fréquentation n°8 est prorogée et délimitée par une ligne commençant sur la rive ouest du fleuve Yukon au point d'intersection de 60 degrés 45 minutes 20 secondes de latitude nord et 135 degrés 04 minutes 30 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud le long de la ligne médiane du fleuve Yukon jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 44 minutes 40 secondes de latitude nord 135 degrés 03 minutes 40 secondes de longitude ouest; de là, vers le nord-est jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 45 minutes 10 secondes de latitude nord et 135 degrés 02 minutes 40 secondes de longitude ouest; de là, vers le nord-ouest jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 46 minutes 00 secondes de latitude nord et 135 degrés 03 minutes 10 secondes de longitude ouest; de là, vers le nord-est jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 46 minutes 10 secondes de latitude nord et 135 degrés 02 minutes 50 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-est jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 45 minutes 50 secondes de latitude nord et 135 degrés 02 minutes 10 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-est jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 44 minutes 50 secondes de latitude nord et 135 degrés 01 minutes 30 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-ouest jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 44 minutes 30 secondes de latitude nord et 135 degrés 01 minutes 50 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-est jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 42 minutes 50 secondes de latitude nord et 135 degrés 01

seconds west, thence southeasterly to a point of intersection of latitude 60 degrees 42 minutes 30 seconds north and longitude 135 degrees 00 minutes 30 seconds west, thence southwest to the intersection with the south boundary of the Transmission Line Right-Of-Way Plan 60123 CLSR at a point of intersection of latitude 60 degrees 42 minutes 00 seconds north and longitude 135 degrees 00 minutes 40 seconds west, thence follows said right-of-way west until the prolongation of the south boundary intersects with the centre line of the Yukon River, thence south along the centre line of the Yukon River (Schwatka Lake) to a point of intersection of latitude 60 degrees 40 minutes 50 seconds north and longitude 135 degrees 01 minutes 50 seconds west, thence due east to longitude 133 degrees 44 minutes 00 seconds west, thence due south to latitude 60 degrees 00 minutes 00 seconds north, thence due west to longitude 133 degrees 59 minutes 30 seconds west, thence due north to latitude 60 degrees 20 minutes 00 seconds north, thence due west to longitude 135 degrees 00 minutes 00 seconds west, thence due north until the intersection with City Limits, thence north along City Limits to the latitude of 60 degrees 42 minutes 10 seconds north, thence northeast to a point of intersection of latitude 60 degrees 44 minutes 10 seconds north and longitude 135 degrees 08 minutes 30 seconds west, thence due east to a point of longitude 135 degrees 06 minutes 40 seconds west, thence northeasterly to the centre line of the Alaska Highway at a point of intersection of latitude 60 degrees 44 minutes 30 seconds north and longitude 135 degrees 06 minutes 30 seconds west, thence southeasterly along the centre line of the Alaska Highway to the point of intersection of the centre lines of Two Mile Hill Road and the Alaska Highway, thence easterly along the centre line of Two Mile Hill Road to a point of intersection of latitude 60 degrees 44 minutes 00 seconds north and longitude 135 degrees 05 minutes 00 seconds west, thence north to the centre line of Mountain View Drive to a point of intersection of latitude 60 degrees 44 minutes 45 seconds north and longitude 135 degrees 05 minutes 10 seconds west, thence northeasterly to a point of intersection of latitude 60 degrees 45 minutes 00 seconds north and longitude 135 degrees 05 minutes 00 seconds west, thence northeasterly along the toe of embankment to the point of commencement.

minutes 10 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-est jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 42 minutes 30 secondes de latitude nord et 135 degrés 00 minutes 30 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-ouest jusqu'à l'intersection avec la limite sud de l'emprise pour les lignes d'énergie électrique, plan 60123 AATC, au point d'intersection de 60 degrés 42 minutes 00 secondes de latitude nord et 135 degrés 00 minutes 40 secondes de longitude ouest; de là, suivant cette emprise vers l'ouest jusqu'à ce que le prolongement de la limite sud croise la ligne médiane du fleuve Yukon; de là, vers le sud le long de la ligne médiane du fleuve Yukon (lac Schwatka) jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 40 minutes 50 secondes de latitude nord et 135 degrés 01 minutes 50 secondes de longitude ouest; de là, franc est jusqu'à 133 degrés 44 minutes 00 secondes de longitude ouest; de là, franc sud jusqu'à 60 degrés 00 minutes 00 secondes de latitude nord; de là, franc ouest jusqu'à 133 degrés 59 minutes 30 secondes de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à 60 degrés 20 minutes 00 secondes de latitude nord; de là, franc ouest jusqu'à 135 degrés 00 minutes 00 secondes de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à l'intersection avec les limites de la ville; de là, vers le nord le long des limites de la ville jusqu'à 60 degrés 42 minutes 10 secondes de latitude nord; de là, vers le nord-est jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 44 minutes 10 secondes de latitude nord et 135 degrés 08 minutes 30 secondes de longitude ouest; de là, franc est jusqu'à 135 degrés 06 minutes 40 secondes de longitude ouest; de là, vers le nord-est jusqu'à la ligne médiane de la route de l'Alaska au point d'intersection de 60 degrés 44 minutes 30 secondes de latitude nord et 135 degrés 06 minutes 30 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-est le long de la ligne médiane de la route de l'Alaska jusqu'au point d'intersection des lignes médianes du chemin Two Mile Hill et de la route de l'Alaska; de là, vers l'est le long de la ligne médiane du chemin Two Mile Hill jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 44 minutes 00 secondes de latitude nord et 135 degrés 05 minutes 00 secondes de longitude ouest; de là, vers le nord jusqu'à la ligne médiane de la promenade Mountain View jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 44 minutes 45 secondes de latitude nord et 135 degrés 05 minutes 10 secondes de longitude ouest; de là, vers le nord-est jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 45 minutes 00 secondes de latitude nord et 135 degrés 05 minutes 00 secondes de longitude ouest; de là, vers le nord-est le long du pied de la falaise jusqu'au point de départ.

(2) Christ the King Elementary School continues to be assigned to attendance area #8.

## **2 Attendance area #3 — Del Van Gorder School**

(1) Attendance area #3 is continued and is the area bounded by a line commencing at the point of intersection of latitude 62 degrees 05 minutes north and longitude 133 degrees 45 minutes west, thence due north to latitude 62 degrees 25 minutes north, thence due east to longitude 133 degrees west, thence due south to attitude 62 degrees 05 minutes north, thence due west to the point of commencement; includes the Town of Faro, Tintina Subdivision, Blind Creek Road.

(2) Del Van Gorder School continues to be assigned to attendance area #3.

## **3 Attendance area #25 — Elijah Smith Elementary School**

(1) Attendance area #25 is continued and is the area bounded by a line commencing at the west boundary of City Limits at a point of intersection of latitude of 60 degrees 42 minutes 10 seconds north and longitude 135 degrees 12 minutes 30 seconds west, thence northeast to a point of intersection of latitude 60 degrees 44 minutes 10 seconds north and longitude 135 degrees 08 minutes 30 seconds west, thence due east to longitude 135 degrees 06 minutes 40 seconds west, thence northeasterly to the centre line of the Alaska Highway at a point of intersection of latitude 60 degrees 44 minutes 30 seconds north and longitude 135 degrees 06 minutes 30 seconds west, thence due north to latitude 60 degrees 45 minutes 10 seconds north, thence due east to the centre line of Mountain View Drive, thence southeasterly along Mountain View Drive to a point of intersection of latitude 60 degrees 44 minutes 45 seconds north and longitude 135 degrees 05 minutes 10 seconds west, thence south to the northernmost corner of Lot 423, Group 804, thence follows the north and east boundary of Lot 423 until a point of intersection of latitude 60 degrees 43 minutes 10 seconds north and longitude 135 degrees 04 minutes 10 seconds west, thence in a southerly direction following easterly boundary of Lot 2 (Whitehorse Airport, Plan 105690 CLSR) until a point of latitude 60 degrees 42 minutes 10 seconds north and longitude 135 degrees 03 minutes 25 seconds west, thence southeasterly to the centre of the Yukon River to a point of intersection of

(2) L'école élémentaire Christ the King continue d'être rattachée à la zone de fréquentation n° 8.

## **2 Zone de fréquentation n° 3 — École Del-Van-Gorder**

(1) La zone de fréquentation n° 3 est prorogée et délimitée par une ligne commençant au point d'intersection de 62 degrés 05 minutes de latitude nord et 133 degrés 45 minutes de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à 62 degrés 25 minutes de latitude nord; de là, franc est jusqu'à 133 degrés de longitude ouest; de là, franc sud jusqu'à 62 degrés 05 minutes de latitude nord; de là, franc ouest jusqu'au point de départ. Elle comprend la ville de Faro, la subdivision Tintina, le chemin Blind Creek.

(2) L'école Del-Van-Gorder continue d'être rattachée à la zone de fréquentation n° 3.

## **3 Zone de fréquentation n° 25 — École élémentaire Elijah-Smith**

(1) La zone de fréquentation n° 25 est prorogée et délimitée par une ligne commençant à la frontière ouest des limites de la ville jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 42 minutes 10 secondes de latitude nord et 135 degrés 12 minutes 30 secondes de longitude ouest; de là, vers le nord-est jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 44 minutes 10 secondes de latitude nord et 135 degrés 08 minutes 30 secondes de longitude ouest; de là, franc est jusqu'à 135 degrés 06 minutes 40 secondes de longitude ouest; de là, vers le nord-est jusqu'à la ligne médiane de la route de l'Alaska au point d'intersection de 60 degrés 44 minutes 30 secondes de latitude nord et 135 degrés 06 minutes 30 secondes de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à 60 degrés 45 minutes 10 secondes de latitude nord; de là, franc est jusqu'à la ligne médiane de la promenade Mountain View; de là, vers le sud-est le long de la promenade Mountain View jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 44 minutes 45 secondes de latitude nord et 135 degrés 05 minutes 10 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud jusqu'au coin le plus au nord du lot 423, groupe 804; de là, suivant les limites nord et est du lot 423 jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 43 minutes 10 secondes de latitude nord et 135 degrés 04 minutes 10 secondes de longitude ouest; de là, en direction sud en suivant la limite est du lot 2 (aéroport de Whitehorse, plan 105690 AATC) jusqu'au point situé à 60 degrés 42 minutes 10 secondes de latitude nord et 135 degrés 03 minutes 25 secondes de longitude ouest; de là, vers le

latitude 60 degrees 42 minutes 10 seconds north and longitude 135 degrees 02 minutes 40 seconds west, thence south along the centre line of the Yukon River (Schwatka Lake) to a point of intersection of latitude 60 degrees 40 minutes 50 seconds north and longitude 135 degrees 01 minutes 50 seconds west, thence southwest to the centre line of the Alaska Highway to a point of intersection at latitude 60 degrees 40 minutes 40 seconds north and longitude 135 degrees 03 minutes 20 seconds west, thence north along the Alaska Highway until the intersection of the centre lines of the Alaska Highway and McLean Lake Road, thence northwest to the centre of the traffic circle at the top of South Access Road (Hamilton Blvd), thence southwesterly to the intersection with the west boundary of City Limits at the intersection of latitude 60 degrees 39 minutes 10 seconds north and longitude 135 degrees 10 minutes 10 seconds west, thence north along city limits to the point of commencement.

(2) Elijah Smith Elementary School continues to be assigned to attendance area #25.

#### **4 Attendance area #19 — Eliza Van Bibber School**

(1) Attendance area #19 is continued and is the area bounded by a line commencing at the point of intersection of latitude 62 degrees 25 minutes north and longitude 137 degrees west, thence due north to latitude 63 degrees north, thence due east to longitude 136 degrees west, thence due south to latitude 62 degrees 25 minutes north, thence due west to the point of commencement; includes Pelly Crossing.

(2) Eliza Van Bibber School continues to be assigned to attendance area #19.

#### **5 Attendance area #2 — F.H. Collins Secondary School**

(1) Attendance area #2 is continued and is the area bounded by a line commencing at the west boundary of City Limits at the intersection of latitude 60 degrees 39 minutes 10 seconds north and longitude 135 degrees 10 minutes 10 seconds west, thence northeasterly to the centre of the traffic circle at the top of South Access Road (Hamilton Blvd), thence southeasterly to the intersection of centre lines of the Alaska Highway and McLean Lake

sud-est jusqu'au centre du fleuve Yukon au point d'intersection de 60 degrés 42 minutes 10 secondes de latitude nord et 135 degrés 02 minutes 40 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud le long de la ligne médiane du fleuve Yukon (lac Schwatka) jusqu'au point d'intersection à 60 degrés 40 minutes 50 secondes de latitude nord et 135 degrés 01 minutes 50 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-ouest jusqu'à la ligne médiane de la route de l'Alaska jusqu'au point d'intersection à 60 degrés 40 minutes 40 secondes de longitude ouest; de là, vers le nord le long de la route de l'Alaska jusqu'à l'intersection des lignes médianes de la route de l'Alaska et du chemin McLean Lake; de là, vers le nord-ouest jusqu'au centre du carrefour giratoire au haut du chemin South Access (boul. Hamilton); de là, vers le sud-ouest jusqu'à l'intersection avec la frontière ouest des limites de la ville à l'intersection de 60 degrés 39 minutes 10 secondes de latitude nord et 135 degrés 10 minutes 10 secondes de longitude ouest; de là, vers le nord le long des limites de la ville jusqu'au point de départ.

(2) L'école élémentaire Elijah-Smith continue d'être rattachée à la zone de fréquentation n° 25.

#### **4 Zone de fréquentation n° 19 — École Eliza-Van-Bibber**

(1) La zone de fréquentation n° 19 est prorogée et délimitée par une ligne commençant au point d'intersection de 62 degrés 25 minutes de latitude nord et 137 degrés de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à 63 degrés de latitude nord; de là, franc est jusqu'à 136 degrés de longitude ouest; de là, franc sud jusqu'à 62 degrés 25 minutes de latitude nord; de là, franc ouest jusqu'au point de départ. Elle comprend Pelly Crossing.

(2) L'école élémentaire Eliza-Van-Bibber continue d'être rattachée à la zone de fréquentation n° 19.

#### **5 Zone de fréquentation n° 2 — École secondaire F.H.-Collins**

(1) La zone de fréquentation n° 2 est prorogée et délimitée par une ligne commençant à la frontière ouest des limites de la ville à l'intersection de 60 degrés 39 minutes 10 secondes de latitude nord et 135 degrés 10 minutes 10 secondes de longitude ouest; de là, vers le nord-est jusqu'au centre du carrefour giratoire au haut du chemin South Access (boul. Hamilton); de là, vers le sud-est jusqu'à l'intersection des lignes médianes de la



Road, thence south along the centre line of Alaska Highway to a point of intersection of latitude 60 degrees 40 minutes 40 seconds north and longitude 135 degrees 03 minutes 20 seconds west, thence northeasterly to the centre of the Yukon River (Schwatka Lake) to a point of intersection of latitude 60 degrees 40 minutes 50 seconds north and longitude 135 degrees 01 minutes 50 seconds west, thence due east to longitude 133 degrees 44 minutes 00 seconds west, thence due south to latitude 60 degrees 00 minutes 00 seconds north, thence due west to longitude 133 degrees 59 minutes 30 seconds west, thence due north to latitude 60 degrees 20 minutes 00 seconds north, thence due west to longitude 135 degrees 00 minutes 00 seconds west, thence due north until the intersection with City Limits, thence northwesterly along City Limits to the point of commencement.

(2) F.H. Collins Secondary School continues to be assigned to attendance area #2.

#### **6 Attendance area #10 — Ghùch Tlà Community School**

(1) Attendance area #10 is continued and is the area bounded by a line commencing at the point of intersection of latitude 60 degrees north and longitude 135 degrees west, thence due north to latitude 60 degrees 25 minutes north, thence due east to longitude 134 degrees west, thence due south to latitude 60 degrees north, thence due west to the point of commencement; includes Carcross, Tagish, Taku Subdivision, California Beach, Tagish Estates, Tagish Road, Lewes Lake.

(2) Ghùch Tlà Community School continues to be assigned to attendance area #10.

#### **7 Attendance area #24 — Golden Horn Elementary School**

(1) Attendance area #24 is continued and is the area bounded by a line commencing at the west boundary of City Limits at the intersection of latitude 60 degrees 39 minutes 10 seconds north and longitude 135 degrees 10 minutes 10 seconds west, thence northeasterly to the centre of the traffic circle at the top of South Access Road (Hamilton Blvd), thence southeasterly to the intersection of the centre lines of the Alaska Highway and McLean Lake Road, thence south along the centre line of Alaska Highway to a point of intersection of latitude 60

route de l'Alaska et du chemin McLean Lake; de là, vers le sud le long de la ligne médiane du chemin de l'Alaska jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 40 minutes 40 secondes de latitude nord et 135 degrés 03 minutes 20 secondes de longitude ouest; de là, vers le nord-est jusqu'au centre du fleuve Yukon (lac Schwatka) au point d'intersection de 60 degrés 40 minutes 50 secondes de latitude nord et 135 degrés 01 minutes 50 secondes de longitude ouest; de là, franc est jusqu'à 133 degrés 44 minutes 00 secondes de longitude ouest; de là, franc sud jusqu'à 60 degrés 00 minutes 00 secondes de latitude nord; de là, franc ouest jusqu'à 133 degrés 59 minutes 30 secondes de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à 60 degrés 20 minutes 00 secondes de latitude nord; de là, franc ouest jusqu'à 135 degrés 00 minutes 00 secondes de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à l'intersection avec les limites de la ville; de là, vers le nord-ouest le long des limites de la ville jusqu'au point de départ.

(2) L'école secondaire F.H.-Collins continue d'être rattachée à la zone de fréquentation n° 2.

#### **6 Zone de fréquentation n° 10 — École communautaire Ghùch Tlà**

(1) La zone de fréquentation n° 10 est prorogée et délimitée par une ligne commençant au point d'intersection de 60 degrés de latitude nord et 135 degrés de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à 60 degrés 25 minutes de latitude nord; de là, franc est jusqu'à 134 degrés de longitude ouest; de là, franc sud jusqu'à 60 degrés de latitude nord; de là, franc ouest jusqu'au point de départ. Elle comprend Carcross, Tagish, la subdivision Taku, California Beach, Tagish Estates, le chemin Tagish et le lac Lewes.

(2) L'école communautaire Ghùch Tlà continue d'être rattachée à la zone de fréquentation n° 10.

#### **7 Zone de fréquentation n° 24 — École élémentaire Golden Horn**

(1) La zone de fréquentation n° 24 est prorogée et délimitée par une ligne commençant à la frontière ouest des limites de la ville à l'intersection de 60 degrés 39 minutes 10 secondes de latitude nord et 135 degrés 10 minutes 10 secondes de longitude ouest; de là, vers le nord-est jusqu'au centre du carrefour giratoire au haut du chemin South Access (boul. Hamilton); de là, vers le sud-est jusqu'à l'intersection des lignes médianes de la route de l'Alaska et du chemin McLean Lake; de là, vers le sud le long de la ligne médiane de la route de l'Alaska

degrees 40 minutes 40 seconds north and longitude 135 degrees 03 minutes 20 seconds west, thence northeasterly to the centre of the Yukon River (Schwatka Lake) to a point of intersection of latitude 60 degrees 40 minutes 50 seconds north and longitude 135 degrees 01 minutes 50 seconds west, thence due east to longitude 133 degrees 44 minutes 00 seconds west, thence due south to latitude 60 degrees 00 minutes 00 seconds north, thence due west to longitude 133 degrees 59 minutes 30 seconds west, thence due north to latitude 60 degrees 20 minutes 00 seconds north, thence due west to longitude 135 degrees 00 minutes 00 seconds west, thence due north until the intersection with City Limits, thence northwesterly along City Limits to the point of commencement.

(2) Golden Horn Elementary School continues to be assigned to attendance area #24.

#### **8 Attendance area #26 — Hidden Valley Elementary School**

(1) Attendance area #26 is continued and is the area bounded by a line commencing at the point of intersection of latitude 60 degrees 45 minutes 00 seconds north and longitude 136 degrees 17 minutes 40 seconds west, thence due north to latitude 61 degrees 05 minutes 40 seconds north, thence due east to the centre line of the Yukon River (Lake Laberge), thence southwardly along the centre line of the Yukon River to a point of intersection of latitude 60 degrees 53 minutes 50 seconds north and longitude 135 degrees 07 minutes 50 seconds west, thence southwesterly to a point of intersection of latitude 60 degrees 47 minutes 50 seconds north and longitude 135 degrees 09 minutes 00 seconds west, thence due west to longitude 135 degrees 15 minutes 30 seconds west, thence due south to latitude 60 degrees 45 minutes 00 seconds north, thence due west to the point of commencement.

(2) Hidden Valley Elementary School continues to be assigned to attendance area #26.

#### **9 Attendance area #27 — Holy Family Elementary School**

(1) Attendance area #27 is continued and is the area bounded by a line commencing at the point of intersection of latitude 60 degrees 45 minutes 00 seconds north and longitude 136 degrees 17 minutes 40

seconds north and longitude 135 degrees 03 minutes 20 seconds west; de là, vers le nord-est jusqu'au centre du fleuve Yukon (lac Schwatka) au point d'intersection de 60 degrés 40 minutes 50 secondes de latitude nord et 135 degrés 01 minutes 50 secondes de longitude ouest; de là, franc est jusqu'à 133 degrés 44 minutes 00 secondes de longitude ouest; de là, franc sud jusqu'à 60 degrés 00 minutes 00 secondes de latitude nord; de là, franc ouest jusqu'à 133 degrés 59 minutes 30 secondes de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à 60 degrés 20 minutes 00 secondes de latitude nord; de là, franc ouest jusqu'à 135 degrés 00 minutes 00 secondes de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à l'intersection avec les limites de la ville; de là, vers le nord-ouest le long des limites de la ville jusqu'au point de départ.

(2) L'école élémentaire Golden Horn continue d'être rattachée à la zone de fréquentation n° 24.

#### **8 Zone de fréquentation n° 26 — École élémentaire Hidden Valley**

(1) La zone de fréquentation n° 26 est prorogée et délimitée par une ligne commençant au point d'intersection de 60 degrés 45 minutes 00 secondes de latitude nord et 136 degrés 17 minutes 40 secondes de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à 61 degrés 05 minutes 40 secondes de latitude nord; de là, franc est jusqu'à la ligne médiane du fleuve Yukon (lac Laberge); de là, vers le sud le long de la ligne médiane du fleuve Yukon jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 53 minutes 50 secondes de latitude nord et 135 degrés 07 minutes 50 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-ouest jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 47 minutes 50 secondes de latitude nord et 135 degrés 09 minutes 00 secondes de longitude ouest; de là, franc ouest jusqu'à 135 degrés 15 minutes 30 secondes de longitude ouest; de là, franc sud jusqu'à 60 degrés 45 minutes 00 secondes de latitude nord; de là, franc ouest jusqu'au point de départ.

(2) L'école élémentaire Hidden Valley continue d'être rattachée à la zone de fréquentation n° 26.

#### **9 Zone de fréquentation n° 27 — École élémentaire Holy Family**

(1) La zone de fréquentation n° 27 est prorogée et délimitée par une ligne commençant au point d'intersection de 60 degrés 45 minutes 00 secondes de latitude nord et 136 degrés 17 minutes 40 secondes de

seconds west, thence due north to latitude 61 degrees 05 minutes 40 seconds north, thence due east to the centre line of the Yukon River (Lake Laberge), thence southwardly along the centre line of the Yukon River to a point of intersection of latitude 60 degrees 53 minutes 50 seconds north and longitude 135 degrees 07 minutes 50 seconds west, thence southwesterly to a point of intersection of latitude 60 degrees 47 minutes 50 seconds north and longitude 135 degrees 09 minutes 00 seconds west, thence follows the western bank of the Yukon River south to a point of intersection of latitude 60 degrees 45 minutes 20 seconds north and longitude 135 degrees 04 minutes 30 seconds west, thence southwest along the toe of the embankment of McIntyre Creek to a point of intersection of latitude 60 degrees 45 minutes 00 seconds north and longitude 135 degrees 05 minutes 00 seconds west, thence southwesterly to the centre line of Mountain View Drive to a point of intersection of latitude 60 degrees 44 minutes 45 seconds north and longitude 135 degrees 05 minutes 10 seconds west, thence south to the centre line of Two Mile Hill Road at a point of intersection of latitude 60 degrees 44 minutes 00 seconds north and longitude 135 degrees 05 minutes 00 seconds west, thence west along the centre line of the Two Mile Hill Road to the point of intersection of the centre lines of Two Mile Hill Road and the Alaska Highway, thence north along the centre line of the Alaska Highway to a point of intersection of latitude 60 degrees 44 minutes 30 seconds north and longitude 135 degrees 06 minutes 30 seconds west, thence southwest to a point of intersection of latitude 60 degrees 44 minutes 10 seconds north and longitude 135 degrees 06 minutes 40 seconds west, thence due west to longitude 135 degrees 08 minutes 30 seconds west, thence southwesterly to the west boundary of City Limits at a point of intersection of latitude of 60 degrees 42 minutes 10 seconds north and longitude 135 degrees 12 minutes 30 seconds west, thence north along City Limits to latitude 60 degrees 45 minutes 00 seconds north, thence due west to the point of commencement.

(2) Holy Family Elementary School continues to be assigned to attendance area #27.

longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à 61 degrés 05 minutes 40 secondes de latitude nord; de là, franc est jusqu'à la ligne médiane du fleuve Yukon (lac Laberge); de là, vers le sud le long de la ligne médiane du fleuve Yukon jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 53 minutes 50 secondes de latitude nord et 135 degrés 07 minutes 50 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-ouest jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 47 minutes 50 secondes de latitude nord et 135 degrés 09 minutes 00 secondes de longitude ouest; de là, suivant la rive ouest du fleuve Yukon vers le sud jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 45 minutes 20 secondes de latitude nord et 135 degrés 04 minutes 30 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-ouest le long du pied de la berge du ruisseau McIntyre jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 45 minutes 00 secondes de latitude nord et 135 degrés 05 minutes 00 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-ouest jusqu'à la ligne médiane de la promenade Mountain View jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 44 minutes 45 secondes de latitude nord et 135 degrés 05 minutes 10 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud jusqu'à la ligne médiane du chemin Two Mile Hill au point d'intersection de 60 degrés 44 minutes 00 secondes de latitude nord et 135 degrés 05 minutes 00 secondes de longitude ouest; de là, vers l'ouest le long de la ligne médiane du chemin Two Mile Hill jusqu'au point d'intersection des lignes médianes du chemin Two Mile Hill et de la route de l'Alaska; de là, vers le nord le long de la ligne médiane de la route de l'Alaska jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 44 minutes 30 secondes de latitude nord et 135 degrés 06 minutes 30 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-ouest jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 44 minutes 10 secondes de latitude nord et 135 degrés 06 minutes 40 secondes de longitude ouest; de là, franc ouest jusqu'à 135 degrés 08 minutes 30 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-ouest jusqu'à la frontière ouest des limites de la ville au point d'intersection de 60 degrés 42 minutes 10 secondes de latitude nord et 135 degrés 12 minutes 30 secondes de longitude ouest; de là, vers le nord le long des limites de la ville jusqu'à 60 degrés 45 minutes 00 secondes de latitude nord; de là, franc ouest jusqu'au point de départ.

(2) L'école élémentaire Holy Family continue d'être rattachée à la zone de fréquentation n°27.

## 10 Attendance area #6 — J.V. Clark School

(1) Attendance area #6 is continued and is the area bounded by a line commencing at the point of intersection of latitude 63 degrees 10 minutes north and longitude 137 degrees west, thence due north to latitude 64 degrees north, thence due east to longitude 135 degrees west, thence due south to latitude 63 degrees 10 minutes north, thence due west to the point of commencement; includes the Village of Mayo, Elsa, Keno Hill, Stewart Crossing.

(2) J.V. Clark School continues to be assigned to attendance area #6.

## 11 Attendance area #22 — Jack Hulland Elementary School

(1) Attendance area #22 is continued and is the area bounded by a line commencing at the west boundary of City Limits at a point of intersection of latitude 60 degrees 42 minutes 10 seconds north and longitude 135 degrees 12 minutes 30 seconds west, thence north along City Limits to latitude 60 degrees 45 minutes 00 seconds north, thence due west to longitude 135 degrees 15 minutes 30 seconds west, thence due north to latitude 60 degrees 47 minutes 50 seconds north, thence due east to longitude 135 degrees 09 minutes 00 seconds west, thence follows the west bank of the Yukon River south until a point of intersection of latitude 60 degrees 47 minutes 20 seconds north and longitude 135 degrees 08 minutes 20 seconds west, thence southerly to a point of intersection of latitude 60 degrees 47 minutes 00 seconds north and longitude 135 degrees 08 minutes 10 seconds west, thence southeasterly to a point of intersection of latitude 60 degrees 46 minutes 20 seconds north and longitude 135 degrees 06 minutes 50 seconds west, thence southeasterly to a point of intersection of latitude 60 degrees 46 minutes 00 seconds north and longitude 135 degrees 06 minutes 30 seconds west, thence southwesterly to the centre of the traffic circle of Mountain View Drive and Whistle Bend Way, thence south along the centre line of Mountain View Drive to a point of intersection of latitude 60 degrees 45 minutes 35 seconds north and longitude 135 degrees 06 minutes 30, thence due south to the centre line of the Alaska Highway, thence southwesterly to a point of intersection of latitude 60 degrees 44 minutes 10 seconds north and longitude 135 degrees 06 minutes 40 seconds west, thence due west

## 10 Zone de fréquentation n° 6 — École J.-V.-Clark

(1) La zone de fréquentation n° 6 est prorogée et délimitée par une ligne commençant au point d'intersection de 63 degrés 10 minutes de latitude nord et 137 degrés de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à 64 degrés de latitude nord; de là; franc est jusqu'à 135 degrés de longitude ouest; de là, franc sud, jusqu'à 63 degrés 10 minutes de latitude nord; de là, franc ouest jusqu'au point de départ. Elle comprend le village de Mayo, Elsa, Keno Hill et Stewart Crossing.

(2) L'école J.-V.-Clark continue d'être rattachée à la zone de fréquentation n° 6.

## 11 Zone de fréquentation n° 22 — École élémentaire Jack-Hulland

(1) La zone de fréquentation n° 22 est prorogée et délimitée par une ligne commençant à la frontière ouest des limites de la ville à l'intersection de 60 degrés 42 minutes 10 secondes de latitude nord et 135 degrés 12 minutes 30 secondes de longitude ouest; de là, vers le nord le long des limites de la ville jusqu'à 60 degrés 45 minutes 00 secondes de latitude nord; de là, vers franc ouest jusqu'à 135 degrés 15 minutes 30 secondes de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à 60 degrés 47 minutes 50 secondes de latitude nord; de là, franc est jusqu'à 135 degrés 09 minutes 00 secondes de longitude ouest; de là, suivant la rive ouest du fleuve Yukon vers le sud jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 47 minutes 20 secondes de latitude nord et 135 degrés 08 minutes 20 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 47 minutes 00 secondes de latitude nord et 135 degrés 08 minutes 10 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-est jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 46 minutes 20 secondes de latitude nord et 135 degrés 06 minutes 50 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-est jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 46 minutes 00 secondes de latitude nord et 135 degrés 06 minutes 30 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-ouest jusqu'au centre du carrefour giratoire de la promenade Mountain View et de la voie Whistle Bend; de là, vers le sud le long de la ligne médiane de la promenade Mountain View jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 45 minutes 35 secondes de latitude nord et 135 degrés 06 minutes 30; de là, franc sud jusqu'à la ligne médiane de la route de l'Alaska; de là, vers le sud-ouest jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 44 minutes 10 secondes de latitude nord et 135 degrés 06

to longitude 135 degrees 08 minutes 30 seconds west, thence southwesterly to the point of commencement.

(2) Jack Hulland Elementary School continues to be assigned to attendance area #22.

### **12 Attendance area #13 — Khàtinaxh Community School**

(1) Attendance area #13 is continued and is the area bounded by a line commencing at the point of intersection of latitude 60 degrees north and longitude 133 degrees 40 minutes west, thence due north to latitude 60 degrees 30 minutes north, thence due east to longitude 132 degrees west, thence due south to latitude 60 degrees north, thence due west to the point of commencement; includes the Village of Teslin, Johnsons Crossing, Squanga Lake.

(2) Khàtinaxh Community School continues to be assigned to attendance area #13.

### **13 Attendance area #28 — Kluane Lake School**

(1) Attendance area #28 is continued and is the area bounded by a line commencing at the point of intersection of latitude 61 degrees north and longitude 139 degrees 30 minutes west, thence due north to latitude 61 degrees 30 minutes north, thence due east to longitude 138 degrees 15 minutes west, thence due south to latitude 61 degrees north, thence due west to the point of commencement; includes Destruction Bay, Burwash Landing.

(2) Kluane Lake School continues to be assigned to attendance area #28.

### **14 Attendance area #21 — Porter Creek Secondary School**

(1) Attendance area #21 is continued and is the area bounded by the line commencing at the point of intersection of latitude 60 degrees 45 minutes 00 seconds north and longitude 136 degrees 17 minutes 40 seconds west, thence due north to latitude 61 degrees 05 minutes 40 seconds north, thence due east to the centre line of the Yukon River (Lake Laberge), thence southwardly along the centre line of the Yukon River to a point of intersection of latitude 60 degrees 53 minutes 50 seconds north and longitude 135 degrees 07 minutes 50 seconds west, thence southwesterly to the

minutes 40 secondes de longitude ouest; de là, franc ouest jusqu'à 135 degrés 08 minutes 30 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-ouest jusqu'au point de départ.

(2) L'école élémentaire Jack-Hulland continue d'être rattachée à la zone de fréquentation n°22.

### **12 Zone de fréquentation n° 13 — École communautaire Khàtinaxh**

(1) La zone de fréquentation n° 13 est prorogée et délimitée par une ligne commençant au point d'intersection de 60 degrés de latitude nord et 133 degrés 40 minutes de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à 60 degrés 30 minutes de latitude nord; de là, franc est jusqu'à 132 degrés de longitude ouest; de là, franc sud jusqu'à 60 degrés de latitude nord; de là franc ouest jusqu'au point de départ. Elle comprend le village de Teslin, Johnsons Crossing et Squanga Lake.

(2) L'école communautaire Khàtinaxh continue d'être rattachée à la zone de fréquentation n° 13.

### **13 Zone de fréquentation n° 28 — École Kluane Lake**

(1) La zone de fréquentation n° 28 est prorogée et délimitée par une ligne commençant au point d'intersection de 61 degrés de latitude nord et 139 degrés 30 minutes de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à 61 degrés 30 minutes de longitude ouest; de là, franc est jusqu'à 138 degrés 15 minutes de longitude ouest; de là, franc sud jusqu'à 61 degrés de longitude nord; de là, franc ouest jusqu'au point de départ. Elle comprend Destruction Bay et Burwash Landing.

(2) L'école Kluane Lake continue d'être rattachée à la zone de fréquentation n° 28.

### **14 Zone de fréquentation n° 21 — École secondaire de Porter Creek**

(1) La zone de fréquentation n° 21 est prorogée et délimitée par une ligne commençant au point d'intersection de 60 degrés 45 minutes 00 secondes de latitude nord et 136 degrés 17 minutes 40 secondes de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à 61 degrés 05 minutes 40 secondes de latitude nord; de là, franc est jusqu'à la ligne médiane du fleuve Yukon (lac Laberge); de là, vers le sud le long de la ligne médiane du fleuve Yukon jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 53 minutes 50 secondes de latitude nord et 135 degrés 07 minutes 50 secondes de longitude ouest; de là, vers le

western bank of the Yukon River at a point of intersection of latitude 60 degrees 47 minutes 45 seconds north and longitude 135 degrees 09 minutes 05 seconds west, thence follows the western bank of the Yukon River south to a point of intersection of latitude 60 degrees 45 minutes 20 seconds north and longitude 135 degrees 04 minutes 30 seconds west, thence southwest along the toe of the embankment of McIntyre Creek to a point of intersection of latitude 60 degrees 45 minutes 00 seconds north and longitude 135 degrees 05 minutes 00 seconds west, thence southwesterly to the centre line of Mountain View Drive to a point of intersection of latitude 60 degrees 44 minutes 45 seconds north and longitude 135 degrees 05 minutes 10 seconds west, thence south to the northernmost corner of Lot 423, Group 804, thence follows the north and east boundary of Lot 423, Group 804, until a point of intersection of latitude 60 degrees 43 minutes 10 seconds north and longitude 135 degrees 04 minutes 10 seconds west, thence in a southerly direction following easterly boundary of Lot 2 (Whitehorse Airport, Plan 105690 CLSR) until a point of latitude 60 degrees 42 minutes 10 seconds north and longitude 135 degrees 03 minutes 25 seconds west, thence southeasterly to the centre of the Yukon River to a point of intersection of latitude 60 degrees 42 minutes 10 seconds north and longitude 135 degrees 02 minutes 35 seconds west, thence south along centre line of Yukon River (Schwatka Lake) to a point of intersection of latitude 60 degrees 40 minutes 50 seconds north and longitude 135 degrees 01 minutes 50 seconds west, thence southwest to the centre line of the Alaska Highway to a point of intersection of latitude 60 degrees 40 minutes 40 seconds north and longitude 135 degrees 03 minutes 20 seconds west, thence north along Alaska Highway until the intersection of centre lines of Alaska Highway and McLean Lake Road, thence northwest to the centre of the traffic circle at the top of South Access Road (Hamilton Blvd), thence southwesterly to the intersection with the west boundary of City Limits at the intersection of latitude 60 degrees 39 minutes 10 seconds north and longitude 135 degrees 10 minutes 10 seconds west, thence north along City Limits to the latitude of 60 degrees 45 minutes 00 seconds north, thence due west to the point of commencement.

(2) Porter Creek Secondary School continues to be assigned to attendance area #21.

sud-ouest jusqu'à la rive ouest du fleuve Yukon au point d'intersection de 60 degrés 47 minutes 45 secondes de latitude nord et 135 degrés 09 minutes 05 secondes de longitude ouest; de là, suivant la rive ouest du fleuve Yukon vers le sud jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 45 minutes 20 secondes de latitude nord et 135 degrés 04 minutes 30 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-ouest le long du pied de la berge du ruisseau McIntyre jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 45 minutes 00 secondes de latitude nord et 135 degrés 05 minutes 00 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-ouest jusqu'à la ligne médiane de la promenade Mountain View jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 44 minutes 45 secondes de latitude nord et 135 degrés 05 minutes 10 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud jusqu'au coin le plus au nord du lot 423, groupe 804; de là, suivant les limites nord et est du lot 423, groupe 804, jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 43 minutes 10 secondes de latitude nord et 135 degrés 04 minutes 10 secondes de longitude ouest; de là, en direction sud en suivant la limite est du lot 2 (aéroport de Whitehorse, plan 105690 AATC) jusqu'à 60 degrés 42 minutes 10 secondes de latitude nord et 135 degrés 03 minutes 25 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-est jusqu'au centre du fleuve Yukon au point d'intersection de 60 degrés 42 minutes 10 secondes de latitude nord et 135 degrés 02 minutes 35 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud le long de la ligne médiane du fleuve Yukon (lac Schwatka) jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 40 minutes 50 secondes de latitude nord et 135 degrés 01 minutes 50 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-ouest jusqu'à la ligne médiane de la route de l'Alaska jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 40 minutes 40 secondes de latitude nord et 135 degrés 03 minutes 20 secondes de longitude ouest; de là, vers le nord le long de la route de l'Alaska jusqu'à l'intersection des lignes médianes de la route de l'Alaska et du chemin McLean Lake; de là, vers le nord-ouest jusqu'au centre du carrefour giratoire au haut du chemin South Access (boul. Hamilton); de là, vers le sud-ouest jusqu'à l'intersection avec la frontière ouest des limites de la ville à l'intersection de 60 degrés 39 minutes 10 secondes de latitude nord et 135 degrés 10 minutes 10 secondes de longitude ouest; de là, vers le nord le long des limites de la ville jusqu'à 60 degrés 45 minutes 00 secondes de latitude nord; de là, franc ouest jusqu'au point de départ.

(2) L'école secondaire de Porter Creek continue d'être rattachée à la zone de fréquentation n° 21.

### **15 Attendance area #16 — Robert Service School**

(1) Attendance area #16 is continued and is the area bounded by a line commencing at the point of intersection of latitude 63 degrees 30 minutes north and longitude 140 degrees west, thence due north to latitude 64 degrees 30 minutes north, thence due east to longitude 138 degrees west, thence due south to latitude 63 degrees 30 minutes north, thence due west to the point of commencement; includes the City of Dawson, Henderson Corner, Rock Creek, Bear Creek, Bonanza, Dominion Creek, Eureka Creek, Sulphur Creek, Dempster Corner.

(2) Robert Service School continues to be assigned to attendance area #16.

### **16 Attendance area #7 — Selkirk Elementary School**

(1) Attendance area #7 is continued and is the area bounded by a line commencing at the west bank of the Yukon River at the point of intersection of latitude 60 degrees 45 minutes 20 seconds north and longitude 135 degrees 04 minutes 30 seconds west, thence southwest along the toe of the embankment of McIntyre Creek to a point of intersection of latitude 60 degrees 45 minutes 00 seconds north and longitude 135 degrees 05 minutes 00 seconds west, thence southwesterly to the centre line of Mountain View Drive to a point of intersection of latitude 60 degrees 44 minutes 45 seconds north and longitude 135 degrees 05 minutes 10 seconds west, thence south to the northernmost corner of Lot 423, Group 804, thence follows the north and east boundary of Lot 423 until a point of intersection of latitude 60 degrees 43 minutes 10 seconds north and longitude 135 degrees 04 minutes 10 seconds west, thence in a southerly direction following easterly boundary of Lot 2 (Whitehorse Airport, Plan 105690 CLSR) until a point of latitude 60 degrees 42 minutes 10 seconds north and longitude 135 degrees 03 minutes 25 seconds west, thence southeasterly to the centre of the Yukon River to a point of intersection of latitude 60 degrees 42 minutes 10 seconds north and longitude 135 degrees 02 minutes 40 seconds west, thence south along the centre line of the Yukon River until the intersection with the prolongation of the south boundary of the Transmission Line Right-Of-Way Plan 60123 CLSR, thence following the south boundary of the said right-of-way northeast to the point of intersection of latitude 60 degrees 42 minutes 00 seconds north and

### **15 Zone de fréquentation n° 16 — École Robert-Service**

(1) La zone de fréquentation n° 16 est prorogée et délimitée par une ligne commençant au point d'intersection de 63 degrés 30 minutes de latitude nord et 140 degrés de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à 64 degrés 30 minutes de latitude nord; de là, franc est jusqu'à 138 degrés de longitude ouest; de là, franc sud jusqu'à 63 degrés 30 minutes de latitude nord; delà, franc ouest jusqu'au point de départ. Elle comprend la cité de Dawson, Henderson Corner, Rock Creek, Bear Creek, Bonanza, Dominion Creek, Eureka Creek, Sulphur Creek et Dempster Corner.

(2) L'école Robert-Service continue d'être rattachée à la zone de fréquentation n° 16.

### **16 Zone de fréquentation n° 7 — École élémentaire Selkirk**

(1) La zone de fréquentation n° 7 est prorogée et délimitée par une ligne commençant sur la rive ouest du fleuve Yukon au point d'intersection de 60 degrés 45 minutes 20 secondes de latitude nord et 135 degrés 04 minutes 30 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-ouest le long du pied de la berge du ruisseau McIntyre jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 45 minutes 00 secondes de latitude nord et 135 degrés 05 minutes 00 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-ouest jusqu'à la ligne médiane de la promenade Mountain View jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 44 minutes 45 secondes de latitude nord et 135 degrés 05 minutes 10 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud jusqu'au coin le plus au nord du lot 423, groupe 804; de là, suivant les limites nord et est du lot 423 jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 43 minutes 10 secondes de latitude nord et 135 degrés 04 minutes 10 secondes de longitude ouest; de là, en direction sud en suivant la limite est du lot 2 (aéroport de Whitehorse, plan 105690 AATC) jusqu'à 60 degrés 42 minutes 10 secondes de latitude nord et 135 degrés 03 minutes 25 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-est jusqu'au centre du fleuve Yukon au point d'intersection de 60 degrés 42 minutes 10 secondes de latitude nord et 135 degrés 02 minutes 40 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud le long de la ligne médiane du fleuve Yukon jusqu'à l'intersection avec le prolongement de la limite sud de l'emprise pour les lignes d'énergie électrique, plan 60123 AATC; de là, suivant la limite sud de cette emprise vers le nord-est jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 42

longitude 135 degrees 00 minutes 40 seconds west, thence northeasterly to a point of intersection of latitude 60 degrees 42 minutes 30 seconds north and longitude 135 degrees 00 minutes 30 seconds west, thence northwesterly to a point of intersection of latitude 60 degrees 42 minutes 50 seconds north and longitude 135 degrees 01 minutes 10 seconds west, thence northwesterly to a point of intersection of latitude 60 degrees 44 minutes 30 seconds north and longitude 135 degrees 01 minutes 50 seconds west, thence northeasterly to a point of intersection of latitude 60 degrees 44 minutes 50 seconds north and longitude 135 degrees 01 minutes 30 seconds west, thence northwesterly to a point of intersection of latitude 60 degrees 45 minutes 50 seconds north and longitude 135 degrees 02 minutes 10 seconds west, thence northwesterly to a point of intersection of latitude 60 degrees 46 minutes 10 seconds north and longitude 135 degrees 02 minutes 50 seconds west, thence southwesterly to a point of intersection of latitude 60 degrees 46 minutes 00 seconds north and longitude 135 degrees 03 minutes 10 seconds west, thence southeasterly to a point of intersection of latitude 60 degrees 45 minutes 10 seconds north and longitude 135 degrees 02 minutes 40 seconds west, thence southwesterly to the centre line of the Yukon River at a point of intersection of latitude 60 degrees 44 minutes 40 seconds north and longitude 135 degrees 03 minutes 40 seconds west, thence north along the centre line of the Yukon River to the point of commencement.

(2) Selkirk Elementary School continues to be assigned to attendance area #7.

### **17 Attendance area #9 — St. Francis of Assisi Catholic Secondary School**

(1) Attendance area #9 is continued and is the area bounded by a line commencing at the point of intersection of latitude 60 degrees 45 minutes 00 seconds north and longitude 136 degrees 17 minutes 40 seconds west, thence due north to latitude 61 degrees 05 minutes 40 seconds north, thence due east to the centre line of the Yukon River (Lake Laberge), thence southwardly along the centre line of the Yukon River to a point of intersection of latitude 60 degrees 53 minutes 50 seconds north and longitude 135 degrees 07 minutes 50 seconds west, thence southwesterly to a point of intersection of latitude 60 degrees 47

minutes 00 secondes de latitude nord et 135 degrés 00 minutes 40 secondes de longitude ouest; de là, vers le nord-est jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 42 minutes 30 de latitude nord et 135 degrés 00 minutes 30 secondes de longitude ouest; de là, vers le nord-ouest jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 42 minutes 50 de latitude nord et 135 degrés 01 minutes 10 secondes de longitude ouest; de là, vers le nord-ouest jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 44 minutes 30 secondes de latitude nord et 135 degrés 01 minutes 50 secondes de longitude ouest; de là, vers le nord-est jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 44 minutes 50 secondes de latitude nord et 135 degrés 01 minutes 30 secondes de longitude ouest; de là, vers le nord-ouest jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 45 minutes 50 secondes de latitude nord et 135 degrés 02 minutes 10 secondes de longitude ouest; de là, vers le nord-ouest jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 46 minutes 10 secondes de latitude nord et 135 degrés 02 minutes 50 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-ouest jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 46 minutes 00 secondes de latitude nord et 135 degrés 03 minutes 10 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-est jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 45 minutes 10 secondes de latitude nord et 135 degrés 02 minutes 40 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-ouest jusqu'à la ligne médiane du fleuve Yukon au point d'intersection de 60 degrés 44 minutes 40 secondes de latitude nord et 135 degrés 03 minutes 40 secondes de longitude ouest; de là, vers le nord le long de la ligne médiane du fleuve Yukon jusqu'au point de départ.

(2) L'école élémentaire Selkirk continue d'être rattachée à la zone de fréquentation n° 7.

### **17 Zone de fréquentation n° 9 — École secondaire catholique St-François-d'Assise**

(1) La zone de fréquentation n°9, est prorogée et délimitée par une ligne commençant au point d'intersection de 60 degrés 45 minutes 00 secondes de latitude nord et 136 degrés 17 minutes 40 secondes de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à 61 degrés 05 minutes 40 secondes de latitude nord; de là, franc est jusqu'à la ligne médiane du fleuve Yukon (lac Laberge); de là, vers le sud le long de la ligne médiane du fleuve Yukon jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 53 minutes 50 secondes de latitude nord et 135 degrés 07 minutes 50 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-ouest jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 47



minutes 50 seconds north and longitude 135 degrees 09 minutes 00 seconds west, thence follows the western bank of the Yukon River south to a point of intersection of latitude 60 degrees 45 minutes 20 seconds north and longitude 135 degrees 04 minutes 30 seconds west, thence south along the centre line of the Yukon River to a point of intersection of latitude 60 degrees 44 minutes 40 seconds north and longitude 135 degrees 03 minutes 40 seconds west, thence northeasterly to a point of intersection of latitude 60 degrees 45 minutes 10 seconds north and longitude 135 degrees 02 minutes 40 seconds west, thence northwesterly to a point of intersection of latitude 60 degrees 46 minutes 00 seconds north and longitude 135 degrees 03 minutes 10 seconds west, thence northeasterly to a point of intersection of latitude 60 degrees 46 minutes 10 seconds north and longitude 135 degrees 02 minutes 50 seconds west, thence southeasterly to a point of intersection of latitude 60 degrees 45 minutes 50 seconds north and longitude 135 degrees 02 minutes 10 seconds west, thence southeasterly to a point of intersection of latitude 60 degrees 44 minutes 50 seconds north and longitude 135 degrees 01 minutes 30 seconds west, thence southwesterly to a point of intersection of latitude 60 degrees 44 minutes 30 seconds north and longitude 135 degrees 01 minutes 50 seconds west, thence southeasterly to a point of intersection of latitude 60 degrees 42 minutes 50 seconds north and longitude 135 degrees 01 minutes 10 seconds west, thence southeasterly to a point of intersection of latitude 60 degrees 42 minutes 30 seconds north and longitude 135 degrees 00 minutes 30 seconds west, thence southwest to the intersection with the south boundary of the Transmission Line Right-of-Way, Plan 60123 CLSR, at a point of intersection of latitude 60 degrees 42 minutes 00 seconds north and longitude 135 degrees 00 minutes 40 seconds west, thence follows said right-of-way west until the prolongation of the south boundary intersects with the centre line of the Yukon River, thence south along centre line of Yukon River (Schwatka Lake) to a point of intersection of latitude 60 degrees 40 minutes 50 seconds north and longitude 135 degrees 01 minutes 50 seconds west, thence due east to longitude 133 degrees 44 minutes 00 seconds west, thence due south to latitude 60 degrees 00 minutes 00 seconds north, thence due west to longitude 133 degrees 59 minutes 30 seconds west, thence due north to latitude 60 degrees 20 minutes 00 seconds north, thence due west to longitude 135 degrees 00 minutes 00 seconds west, thence due north until the intersection

minutes 50 secondes de latitude nord et 135 degrés 09 minutes 00 secondes de longitude ouest; de là, suivant la rive ouest du fleuve Yukon vers le sud jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 45 minutes 20 secondes de latitude nord et 135 degrés 04 minutes 30 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud le long de la ligne médiane du fleuve Yukon jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 44 minutes 40 secondes de latitude nord et 135 degrés 03 minutes 40 secondes de longitude ouest; de là, vers le nord-est jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 45 minutes 10 secondes de latitude nord et 135 degrés 02 minutes 40 secondes de longitude ouest; de là, vers le nord-ouest jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 46 minutes 00 secondes de latitude nord et 135 degrés 03 minutes 10 secondes de longitude ouest; de là, vers le nord-est jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 46 minutes 10 secondes de latitude nord et 135 degrés 02 minutes 50 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-est jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 45 minutes 50 secondes de latitude nord et 135 degrés 02 minutes 10 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-est jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 44 minutes 50 secondes de latitude nord et 135 degrés 01 minutes 30 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-ouest jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 44 minutes 30 secondes de latitude nord et 135 degrés 01 minutes 50 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-est jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 42 minutes 50 secondes de latitude nord et 135 degrés 01 minutes 10 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-est jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 42 minutes 30 secondes de latitude nord et 135 degrés 00 minutes 30 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-ouest jusqu'à l'intersection avec la limite sud de l'emprise pour les lignes d'énergie électrique, plan 60123 AATC, au point d'intersection de 60 degrés 42 minutes 00 secondes de latitude nord et 135 degrés 00 minutes 40 secondes de longitude ouest; de là, suivant cette emprise vers l'ouest jusqu'à ce que le prolongement de la limite sud croise la ligne médiane du fleuve Yukon; de là, vers le sud le long de la ligne médiane du fleuve Yukon (lac Schwatka) jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 40 minutes 50 secondes de latitude nord et 135 degrés 01 minutes 50 secondes de longitude ouest; de là, franc est jusqu'à 133 degrés 44 minutes 00 secondes de longitude ouest; de là, franc sud jusqu'à 60 degrés 00 minutes 00 secondes de latitude nord; de là, franc ouest jusqu'à 133 degrés 59 minutes 30 secondes de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à 60 degrés 20 minutes 00 secondes de latitude nord; de là, franc ouest jusqu'à 135

with City Limits, thence north along City Limits to the Latitude of 60 degrees 45 minutes 00 seconds north, thence due west to the point of commencement.

(2) St. Francis of Assisi Catholic Secondary School continues to be assigned to attendance area #9.

### **18 Attendance area #1 — Tantalus School**

(1) Attendance area #1 is continued and is the area bounded by a line commencing at the point of intersection of latitude 61 degrees 45 minutes north and longitude 137 degrees west, thence due north to latitude 62 degrees 20 minutes north, thence due east to longitude 136 degrees west, thence due south to latitude 61 degrees 45 minutes north, thence due west to the point of commencement; includes the Village of Carmacks.

(2) Tantalus School continues to be assigned to attendance area #1.

### **19 Attendance area #30 — Whistle Bend Elementary School**

(1) Attendance area #30 is established and is the area bounded by a line commencing at the west bank of the Yukon River at a point of intersection of latitude 60 degrees 47 minutes 20 seconds north and longitude 135 degrees 08 minutes 20 seconds west, thence southeasterly along the west bank of the Yukon River at a point of intersection of latitude 60 degrees 45 minutes 20 seconds north and longitude 135 degrees 04 minutes 30 seconds west, thence southwest along the toe of the embankment of McIntyre Creek to a point of intersection of latitude 60 degrees 45 minutes 00 seconds north and longitude 135 degrees 05 minutes 00 seconds west, thence southwesterly to the centre line of Mountain View Drive at a point of intersection of latitude 60 degrees 44 minutes 45 seconds north and longitude 135 degrees 05 minutes 10 seconds west, thence north along the centre line to a point of intersection of latitude 60 degrees 45 minutes 10 seconds north and longitude 135 degrees 05 minutes 30 seconds west, thence due west to longitude 135 degrees 06 minutes 30 seconds west, thence due north to the centre line of Mountain View Drive, thence northwesterly to the centre of the traffic circle with Whistle Bend Way thence northeasterly to a point of intersection of latitude 60 degrees 46 minutes 00

degrés 00 minutes 00 secondes de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à l'intersection des limites de la ville; de là, vers le nord le long des limites de la ville jusqu'à 60 degrés 45 minutes 00 secondes de latitude nord; de là, franc ouest jusqu'au point de départ.

(2) L'école secondaire catholique St-François-d'Assise continue d'être rattachée à la zone de fréquentation n° 9.

### **18 Zone de fréquentation n° 1 — École Tantalus**

(1) La zone de fréquentation n°1 est prorogée et délimitée par une ligne commençant au point d'intersection de 61 degrés 45 minutes de latitude nord et 137 degrés de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à 62 degrés 20 minutes de latitude nord; de là, franc est jusqu'à 136 degrés de longitude ouest; de là, franc sud jusqu'à 61 degrés 45 minutes de latitude nord; de là, franc ouest jusqu'au point de départ. Elle comprend le village de Carmacks.

(2) L'école Tantalus continue d'être rattachée à la zone de fréquentation n° 1.

### **19 Zone de fréquentation n° 30 — École élémentaire de Whistle Bend**

(1) La zone de fréquentation n° 30 est prorogée et délimitée par une ligne commençant sur la rive ouest du fleuve Yukon au point d'intersection de 60 degrés 47 minutes 20 secondes de latitude nord et 135 degrés 08 minutes 20 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-est le long de la rive ouest du fleuve Yukon au point d'intersection de 60 degrés 45 minutes 20 secondes de latitude nord et 135 degrés 04 minutes 30 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-ouest le long du pied de la berge du ruisseau McIntyre jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 45 minutes 00 secondes de latitude nord et 135 degrés 05 minutes 00 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-ouest jusqu'à la ligne médiane de la promenade Mountain View au point d'intersection de 60 degrés 44 minutes 45 secondes de latitude nord et 135 degrés 05 minutes 10 secondes de longitude ouest; de là, vers le nord le long de la ligne médiane jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 45 minutes 10 secondes de latitude nord et 135 degrés 05 minutes 30 secondes de longitude ouest; de là, franc ouest jusqu'à 135 degrés 06 minutes 30 secondes de longitude ouest; de là, franc nord jusqu'à la ligne médiane de la promenade Mountain View; de là, vers le nord-ouest jusqu'au centre du carrefour giratoire de la voie Whistle Bend; de là, vers le nord-est jusqu'au point

seconds north and longitude 135 degrees 06 minutes 30 seconds west, thence northwesterly to a point of intersection of latitude 60 degrees 46 minutes 20 seconds north and longitude 135 degrees 06 minutes 50 seconds west, thence northwest to a point of intersection of latitude 60 degrees 47 minutes 00 seconds north and longitude 135 degrees 08 minutes 10 seconds west, thence north to the point of commencement.

(2) Whistle Bend Elementary School is assigned to attendance area #30.

## 20 Attendance area #5 — Whitehorse Elementary School

(1) Attendance area #5 is continued and is the area bounded by a line commencing at the western bank of the Yukon River at a point of latitude 60 degrees 45 minutes 20 seconds north and longitude 135 degrees 04 minutes 30 seconds west, thence southwest along the toe of the embankment of McIntyre Creek to a point of intersection of latitude 60 degrees 45 minutes 00 seconds north and longitude 135 degrees 05 minutes 00 seconds west, thence southwesterly to the centre line of Mountain View Drive, thence south to a point of intersection of latitude 60 degrees 44 minutes 45 seconds north and longitude 135 degrees 05 minutes 10 seconds, thence south to the northernmost corner of Lot 423, Group 804, thence follows the north and east boundary of Lot 423 until a point of intersection of latitude 60 degrees 43 minutes 10 seconds north and longitude 135 degrees 04 minutes 10 seconds west, thence in a southerly direction following easterly boundary of Lot 2 (Whitehorse Airport, Plan 105690 CLSR) until a point of latitude 60 degrees 42 minutes 10 seconds north and longitude 135 degrees 03 minutes 25 seconds west, thence southeasterly to the centre of the Yukon River to a point of intersection of latitude 60 degrees 42 minutes 10 seconds north and longitude 135 degrees 02 minutes 40 seconds west, thence north along the centre line of the Yukon River to the point of commencement.

(2) Whitehorse Elementary School continues to be assigned to attendance area #5.

## 21 Repeal

The following are repealed:

- (a) Ministerial Order 1990/03;

d'intersection de 60 degrés 46 minutes 00 secondes de latitude nord et 135 degrés 06 minutes 30 secondes de longitude ouest; de là, vers le nord-ouest jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 46 minutes 20 secondes de latitude nord et 135 degrés 06 minutes 50 secondes de longitude ouest; de là, vers le nord-ouest jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 47 minutes 00 secondes de latitude nord et 135 degrés 08 minutes 10 secondes de longitude ouest; de là, vers le nord jusqu'au point de départ.

(2) L'école élémentaire de Whistle Bend continue d'être rattachée à la zone de fréquentation n° 30.

## 20 Zone de fréquentation n° 5 — École élémentaire de Whitehorse

(1) La zone de fréquentation n°5 est prorogée et délimitée par une ligne commençant sur la rive ouest du fleuve Yukon au point d'intersection de 60 degrés 45 minutes 20 secondes de latitude nord et 135 degrés 04 minutes 30 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-ouest le long du pied de la berge du ruisseau McIntyre jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 45 minutes 00 secondes de latitude nord et 135 degrés 05 minutes 00 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-ouest jusqu'à la ligne médiane de la promenade Mountain View; de là, vers le sud jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 44 minutes 45 secondes de latitude nord et 135 degrés 05 minutes 10 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud jusqu'au coin le plus au nord du lot 423, groupe 804; de là, suivant les limites nord et est du lot 423 jusqu'au point d'intersection de 60 degrés 43 minutes 10 secondes de latitude nord et 135 degrés 04 minutes 10 secondes de longitude ouest; de là, en direction sud en suivant la limite est du lot 2 (aéroport de Whitehorse, plan 105690 AATC) jusqu'à 60 degrés 42 minutes 10 secondes de latitude nord et 135 degrés 03 minutes 25 secondes de longitude ouest; de là, vers le sud-est jusqu'au centre du fleuve Yukon au point d'intersection de 60 degrés 42 minutes 10 secondes de latitude nord et 135 degrés 02 minutes 40 secondes de longitude ouest; de là, vers le nord le long de la ligne médiane du fleuve Yukon jusqu'au point de départ.

(2) L'école élémentaire de Whitehorse continue d'être rattachée à la zone de fréquentation n° 5.

## 21 Abrogation

Les arrêtés ministériels qui suivent sont abrogés :

- a) A.M. 1990/03;

- (b) Ministerial Order 1992/05;
- (c) Ministerial Order 1993/09.

## 22 Coming into force

This Order comes into force on the later of the following days:

- (a) August 18, 2022;
- (b) the day on which it is filed with the registrar of regulations under the *Regulations Act*.

- b) A.M. 1992/05;
- c) A.M. 1993/09.

## 22 Entrée en vigueur

Le présent arrêté entre en vigueur à l'une ou l'autre des dates suivantes :

- a) le 18 août 2022;
- b) si elle est ultérieure, la date de son dépôt auprès du registraire des règlements en vertu de la *Loi sur les règlements*.